



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REG

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20241217-5702024-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0570-2024 Séance du 17 décembre 2024

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 12 décembre 2024
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Gaël EVRARD

Absents excusés : Sophie BOUCHOUX

Procurations :

Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Jean-Christophe BOYET à Laurence CHABAUD-GEVA
Anne GRUAULT à Serge GRYNKORN

OBJET : Ouverture de crédits 2025 – Section Investissement

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de ne pas interrompre la réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025 de la commune ;

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal à compter du 1^{er} janvier 2025 dans les limites suivantes :

Chapitre	Libellés	Crédits ouverts 2024 (hors RAR)	Autorisation Crédits 2025
202	Frais d'études urbanisme	25 000.00 €	6 250.00 €
203	Frais d'études	122 732.00 €	30 683.00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	9 107.00 €	2 276.75 €
2111	Terrains nus	20 000.00 €	5 000.00 €
212	Aménagements et Agencements de Terrains	338 507.15€	84 626.79 €
2131	Construction bâtiments publics	730 538.00 €	182 634.50 €
2151	Réseaux de voirie	42 052.00 €	10 513.00 €
2152	Installations de voirie	20 104.00 €	5 026.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	73 020.00 €	18 255.00 €

21611	Biens culturels et historiques immobiliers : biens sous-jacents	5 340,00 €	1 335,00 €
2182		59 038,00 €	11 735,00 €
2183	Mat. de bureau et Mat. Informatique	5 000,00 €	1 250,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	23 500,00 €	5 875,00 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20241217-5702024-DE

Berger
Levrault

PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.